



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

L'an Deux Mille dix neuf
Le 22 février à vingt heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la
Mairie en séance publique sous la présidence de

Mr GOURONNEC Pierrick, maire

DATE DE CONVOCAION 9 FEVRIER 2019	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	14
PRESENTS	10
VOTANTS	11

Etaient présents :

Monsieur GOURONNEC Pierrick, Monsieur MALLEDAN Pierre-Yvon, Madame L'AUBIN Marie-Renée, Monsieur JANVIER Jean-Yves, Madame LE LOUEDEC Christelle, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Madame LE BECHEC Christelle, Monsieur CHAVANNE Jean-Claude, Monsieur ARZUL Yvon, Madame CADIC Rachel,

Procuration:

Monsieur LE ROUZES Benoît donne procuration à Monsieur CHAVANNE Jean-Claude

Absents : Mme DUVAL Laura, Madame BERTHOU Albane, Madame LAMANDE Andrée

Formant la majorité des membres en exercice.
Madame LE LOUEDEC Christelle est nommée secrétaire de séance.

COMPTABILITE COMMUNALE - ATTRIBUTION D'UN PREMIER ACOMPTE A LA SUBVENTION 2019 A LA CAISSE DES ECOLES :

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire rappelle à l'Assemblée le rôle que joue La CAISSE DES ECOLES DE PLEUMEUR-GAUTIER pour les élèves des 2 écoles de PLEUMEUR-GAUTIER A cet effet, il est attribué à la Caisse des Ecoles des moyens matériels et humains. Il est précisé que le montant de la subvention de fonctionnement allouée à cet établissement sera déterminé dans le cadre du vote du Budget Primitif 2019 de la commune.

Dans l'attente de ce vote et afin de permettre à la Caisse des Ecoles d'honorer le paiement de ses charges fixes, il convient de lui octroyer un acompte sur la subvention à venir.

Le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le versement d'un acompte à la subvention à la caisse des Ecoles

A l'issue du vote du Budget Primitif 2019, une délibération du Conseil municipal fixera le montant restant de la subvention à attribuer à la Caisse des Ecoles pour l'année 2019, en tenant compte de l'acompte

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de son Président et sur sa proposition,

DECIDE d'attribuer à la Caisse des Ecoles un acompte de subvention de 25 000

euros.

DIT que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la commune — chapitre 65 — article 657361.

DIT que l'ampliation de la présente délibération sera faite à M le préfet des Côtes d'Armor et à Monsieur le Trésorier de PAIMPOL.

DECISION DE VERSEMENT D'ACOMPTE SUR LE PRIX DE VENTE D'EMPRISES DE TERRAINS POUR ELARGISSEMENT DE LA VOIE COMMUNALE 6 DITE « ANCIENNE ROUTE DE LEZARDRIEUX ».

Monsieur le maire explique que les travaux d'élargissement de la VC 6 dite « Ancienne route de Lézardrieux » ont été réalisés en 2015 dans le cadre de la voirie communautaire par la communauté de communes de la Presqu'île. Des emprises sur des terrains privés ont été faites.

Des difficultés récurrentes sont rencontrées pour mener à son terme ce dossier. Les propriétaires concernées attendent leur règlement.

Aussi, Monsieur le maire propose de leur verser un acompte correspondant à 80 % de la vente.

Les élus acceptent à l'unanimité cette solution.

MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC RENOVATION DE 2 FOYERS « Rue de la mer »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve :

Le projet de travaux de maintenance de l'éclairage « Rénovation de 2 foyers rue de la mer présentée par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 980 € (Coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60%, soit environ 588.00 € conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement à celle-ci.

DEMANDE DE SUBVENTION SDE 22 DANS LE CADRE DE L'AIDE A LA REHABILITATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX DEUXIEME VOLET - ITE ET MENUISERIES EXTERIEURES :

Monsieur le maire explique que le SDE 22 peut accompagner financièrement la commune pour les travaux de réhabilitation du restaurant scolaire dans le cadre de l'appel à projet « **REHABILITATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX DEUXIEME VOLET - ITE ET MENUISERIES EXTERIEURES** ».

Les élus décident à l'unanimité de solliciter cette aide pour la rénovation du restaurant scolaire et d'être assistés par le Service Energie.

DEMANDE DE SUBVENTION LTC DANS LE CADRE DE L'AIDE A LA REHABILITATION THERMIQUE DANS LE BATI PUBLIC EXISTANT :

Monsieur le maire explique que LTC peut apporter une aide financière à la commune pour les travaux de réhabilitation du restaurant scolaire dans le cadre du programme « AIDE A LA REHABILITATION THERMIQUE DANS LE BATI PUBLIC EXISTANT ». Il propose aux élus de solliciter cette aide.

Les élus décident à l'unanimité de solliciter l'aide de Lannion Trégor Communauté pour la rénovation du restaurant scolaire

PROGRAMME Voirie 2019 :

Monsieur MALLEDAN Pierre-Yvon, adjoint à la voirie rend compte du travail de la commission voirie réunie le 16 février.

Tout d'abord, il tient à préciser que le réseau routier communal est en bon état (En effet 52 kms ont été réhabilités depuis 2001).

Il explique donc que le programme voirie 2019 est moins ambitieux que les années précédentes.

En effet, environ 1 km
va être réalisé :

-St Adrien vers Pen

Crec'h environ 200m

-Kercharlotte vers la RD

70 environ 400m

-Pors Groas vers Pont Oas environ 400 m

Il ajoute que 2 kms de banquettes vont être relevés à Guillors et de Gamboudery à Keraliès.

Il conviendra également d'empiercer un chemin rural à Kerscavet.

D'autre part, la voie communale Lézérec à Pommelin (1.2 km) devrait être réalisée par Lannion Trégor Communauté dans le cadre de la voirie communautaire.

Il termine en appelant au civisme des propriétaires pour qu'ils coupent régulièrement les arbres et branchages qui touchent les fils et empiètent sur la voirie. La commission voirie a répertorié les endroits posant problème et un courrier sera transmis aux propriétaires récalcitrants.

TARIFS COMMUNAUX 2019 :



TARIFS COMMUNAUX 2019 PLEUMEUR-GAUTIER

LOCATION DE COUVERTS	Commune	Hors-commune
PAR COUVERT	3,00 €	3,50 €
APERITIF DANSANT	90,00 €	110,00 €
RETOUR DE NOCE	90,00 €	110,00 €
SOUPE A L OIGNON	90,00 €	110,00 €
REPAS MOINS DE 30 PERSONNES	90,00 €	110,00 €
CAFE APRES ENTERREMENT	50,00 €	50,00 €
REUNION AVEC CHAUFFAGE	80,00 €	95,00 €
FORFAIT ASSOCIATIONS LOCALES	87,00 €	
REUNION SANS CHAUFFAGE	50,00 €	55,00 €
LOCATION DE COUVERTS	1,00 €	1,20 €
REPAS AVEC TRAITEUR	Commune	Hors-commune
UNE SALLE	150,00 €	200,00 €
DEUX SALLES	220,00 €	290,00 €
CAUTION	350,00 €	500,00 €
ARRHES	90,00 €	110,00 €
CASSE ET PERTE	Commune	Hors-commune
L'ASSIETTE	4,70 €	4,70 €
LE VERRE	1,65 €	1,65 €
LA CULLIERE	1,65 €	1,65 €
LE COUTEAU	1,65 €	1,65 €
LA FOURCHETTE	1,65 €	1,65 €
LA CHAISE	50,00 €	50,00 €
LA TABLE	200,00 €	200,00 €

CONCESSION CIMETIERE	TARIFS
15 ANS	42,00 €
30 ANS	93,00 €
50 ANS	170,00 €
COLUMBARIUM 15 ANS	300,00 €

BIBLIOTHEQUE	TARIFS
ABONNEMENT FAMILIAL ANNUEL	10,00 €

LOCATION TABLES PARTICULIERS	TARIFS
HORS COMMUNE	4,00 €

PHOTOCOPIES	TARIFS
A4 PETIT FORMAT	0,23 €
A3 GRAND FORMAT	0,40 €

CANTINE SCOLAIRE	TARIFS
REPAS ENFANTS	1,50 €
REPAS ADULTES	4,65 €

GARDERIE	TARIFS
LA 1/2 HEURE	0,32 €
L'HEURE	0,64 €

TRAVAUX DE VOIRIE	TARIFS
PUISARD	Au coût des fournitures
PETITE BUSE (250)	
GRANDE BUSE (300)	
CAILLOUX (le mètre linéaire)	
TUBE ECOBOX 350	
TUBE ECOBOX 250	
TUBE ANNELE 250	
TUBE ANNELE 200	

Ces tarifs sont votés à l'unanimité des élus présents

le 22 février 2019

Le maire,

SUBVENTIONS 2019 :

SUBVENTIONS COMMUNALES	"2019"	AUTRES SUBVENTIONS	"2019"
ANCIENS COMBATTANTS	427.00 €	ADAPEI	31.00 €
A.P.E.L	641.00 €	BANQUE ALIMENTAIRE	50.00 €
AMICALE LAIQUE	641.00 €	BRO DREGER HANDBALL	50.00 €
ASPP	2 500.00 €	CERCLE D'ARCHEOLOGIE	31.00 €
CHASSE	200.00 €	CHAMBRE DES METIERS	300.00 €
CLUB DES IRIS	427.00 €	CIRQUE EN FLOTTE - PLEUDANIEL	30.00 €
CLUB L'AMITIE	200.00 €	CLUB DE BADMINTON	31.00 €
COMITE DES FETES	0.00 €	CLUB DE SPORTS DE GLACE - LANGUEUX	30.00 €
CYCLO	200.00 €	COLS BLEUS	30.00 €
GYM BIEN ETRE PLEUMEUR	200.00 €	COMICE AGRICOLE	313.75 €
QUAD LOISIRS VERTS 22	0.00 €	DANSAL HA DANSAL	30.00 €
RANDO PLEUMEUR	200.00 €	DEPORTES ET INTERNES	23.00 €
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	244.00 €	DIVERS	500.00 €
TRANSE EN DANSE	0.00 €	DONNEURS DE SANG LEZARDRIEUX	46.00 €
TOTAL	5 880.00 €	DONNEURS DE SANG PLEUBIAN	46.00 €
CLASSE DECOUVERTE	1 374.00 €	ECOLE DE DANSE TEMPS DANSE-PLEUBIAN	30.00 €
VENTION EXCEPTIONNELLE PUBLI	576.00 €	JOUETS DE NOEL LES 2 ECOLES	1 800.00 €
ECOLE PRIVEE	0.00 €	JUDO CLUB DU TREGOR - LANNION	30.00 €
CAISSE DES ECOLES	70 000.00 €	JUDO GOELO - PAIMPOL	30.00 €
TOTAL	71 950.00 €	LES ARCHERS DE LA PRESQU'ILE	30.00 €
		LES RESTO DU CŒUR	200.00 €
		LIGUE CONTRE LE CANCER (section 22)	50.00 €
		MEDAILLES MILITAIRES	23.00 €
		OFFICIERS MARINIERS	30.00 €
		PAYS DE PAIMPOL ATHLETISME	30.00 €
		PENSIONNES MARINE MARCHANDE	30.00 €
		SAPEURS POMPIERS LEZARDRIEUX	31.00 €
		SAPEURS POMPIERS PLEUBIAN	31.00 €
		SECOURS POPULAIRE	50.00 €
		SECOURS CATHOLIQUE	50.00 €
		SNSM	46.00 €
		TENNIS CLUB DE TREGUIER	50.00 €
		TWIRLING CLUB PLOURIVO	30.00 €
		TY MA ZUD COZ	50.00 €
		VIE LIBRE	31.00 €
		VISITEURS MALADES (VMEH)	30.00 €

0,25 PAR HABITANT

DEMANDE DE MATERIEL – ECOLE PUBLIQUE

Madame BUZULIER, directrice de l'école publique par lettre en date du 1 février dernier sollicite les élus pour l'achat d'un massicot et d'une plastifieuse.

Madame L'AUBIN Marie Renée, adjointe aux affaires scolaires précise que cette demande est justifiée vu l'état de vétusté des équipements actuels.

Ce remplacement est donc voté à l'unanimité.